

PROJETS À LA LOUPE

REMISE DE PEINE SUPPLÉMENTAIRE : LE JEU

Rencontre avec Arbi Madhaj

Un ancien détenu devenu chef d'entreprise, au service de la prévention de la délinquance

Arbi Madhaj a 42 ans, il est le fondateur de la Société A&C prévention de la délinquance, qui lui permet de travailler dans toute la France avec les jeux de société qu'il a créés. Ces jeux ont un objectif: faire de la prévention de la délinquance auprès des jeunes, des travailleur.se.s sociaux.les et des structures qui interviennent auprès des jeunes.

Enfant, il rêvait de devenir footballeur professionnel mais une blessure au genou a mis fin à ce rêve. Il a ensuite travaillé comme agent de sécurité et traînait à cette période avec des délinquants. Il est lui-même devenu délinquant et a effectué 7 ans et 3 mois de prison pour trafic de stupéfiants.

Retour sur un parcours hors norme qui le pousse aujourd'hui à vouloir faire de la prévention.

Propos recueillis par le Campus des Solidarités, le 27 janvier 2022

RETOUR SUR LA GENÈSE DU JEU

Un jeu né en prison lors d'une période à l'isolement

« Durant mon incarcération, j'ai été placé un an à l'isolement. Coupé de tous les liens avec les autres détenus, sans activité collective, je tourne en rond. Je me demande alors ce que je peux faire pour prendre une revanche positive sur cette situation d'isolement que je ne mérite pas. Je souhaite réussir à mettre à profit cette période. Je commence à noter des articles de lois sur des bouts de papiers et je demande au psychologue de la prison de me donner son grand calendrier en carton. La directrice me prête son exemplaire du code pénal pour que je puisse noter la réalité des textes de loi. Plus j'avance dans ma lecture, plus je fais le lien entre le plateau et le code pénal. J'ai alors l'idée de créer un jeu de prévention de la délinquance, basé sur le système judiciaire et le milieu carcéral. Ma force dans cette histoire : j'aime écrire, j'écris beaucoup, même quand j'ai la haine. C'est ma façon d'évacuer. Mais à ce moment-là, je n'ai aucune idée de ce que va donner ce projet né à l'isolement mais il me tient quand même à cœur de pouvoir le sortir sous forme de jeu. Je sors de prison, j'imprimé 100 exemplaires qui partent en 2 semaines.»

Un tremplin pour la réinsertion

«Par la suite, on m'a dit : «Ce n'est pas que le jeu que l'on veut pour bosser avec les jeunes. C'est toi et le jeu». J'ai alors découvert un métier, je suis devenu intervenant, j'ai appris à m'adapter aux publics que je rencontre, j'améliore mon vocabulaire. Je travaille avec un partenaire, Optima, qui m'accompagne, qui m'a ouvert la porte pour me réinsérer, qui m'a ensuite aidé pour la mise en lumière de mon projet. Puis nous avons continué à travailler ensemble, jusqu'à la création d'un projet d'ateliers de prévention de la délinquance appelé «Opti'Prév'». Je suis aussi passé par TEDxRennes, une conférence devant 3000 personnes, où je suis passé d'un sentiment de stress à un regret que ce soit déjà terminé. C'est un exercice qui m'a permis de me découvrir moimême, de mettre du fond sur mon projet, d'apprendre à présenter mon parcours. Désormais, je suis aussi chef d'entreprise et je souhaite développer d'autres projets. »

Plus qu'un jeu de société, un véritable outil pédagogique

« Avec le jeu, on apprend mieux ! Le jeu est un outil pédagogique, un outil qui permet de faciliter l'entrée en contact avec les gens, de créer des liens, de faciliter l'ouverture d'esprit. La richesse du jeu : on ne voit pas le temps passer et on apprend des choses.

RPS n'est pas pour moi un jeu de société de tous les jours, c'est un outil éducatif.

Le jeu s'accompagne d'une formation puisqu'il n'est pas seulement un jeu de société, c'est un jeu de prévention. Il est indissociable de mon parcours, notamment de mon parcours d'incarcération. Je souhaite que RPS reste un outil de prévention et qu'il ait un impact fort chez les jeunes. Pour moi, RPS est l'occasion de sensibiliser à travers mon parcours, sensibiliser les jeunes mais aussi les professionnel.le.s qui les accompagnent. »



ZOOM SUR LES RÈGLES DU JEU

Un plateau en 52 cases : reflet de la réalité du temps qui passe



« Pour commencer la partie, chaque joueur tire une carte. Les cartes contiennent un délit, le numéro d'article du code pénal, la peine encourue et l'amende.

Par la suite, chaque joueur, dans sa case, note avec un stylo sa date de fin de peine. Par exemple, nous sommes aujourd'hui le 27 janvier 2022 : pour discrimination, je prends une peine de 3 ans de prison et 45 000€ d'amende. La date de fin de peine est donc le 27 janvier 2025. Le jeu commence en passant par une case de « réduction de remise de peine automatique », dont chaque personne bénéficie après 10 jours d'appel. Chaque joueur lance ensuite les dès chacun leur tour, en parcourant les 52 cases comme les 52 semaines de l'année. »

« Lorsqu'on a fait un tour de plateau, on a réalisé un an de prison. Le but : sortir le plus rapidement de prison en faisant les efforts de réinsertion nécessaire. Pour cela, il faut tomber souvent sur les cases vertes, qui sont des « remises de peine supplémentaires » obtenues par des activités de bonne conduite (participation aux activités culturelles, suivre une formation professionnelle, obtenir des diplômes, etc.). Chaque personne incarcérée, avec tous les efforts, peut bénéficier jusqu'à 7 jours de remise par mois. Mais surtout, il faut éviter les cases rouges : ce sont l'équivalent des fautes disciplinaires en prison. Malheureusement, les tentations sont énormes et certaines personnes sont vulnérables. Il y a des violences, du trafic, des téléphones portables et tout cela conduit à des peines supplémentaires. J'ai vu des personnes condamnées à 6 mois et qui sont sorties 3 ans après, parce qu'elles faisaient n'importe quoi! Le reste des cases (ni vertes, ni rouges), c'est la découverte des activités proposées en prison : aller à la bibliothèque, la salle de sport, rencontre avec l'avocat, extraction judiciaire, parloir famille. »

Des « bonnes » et des « mauvaises » cases pour participer de la prévention de la délinquance

« On apprend aux gens ce que dit le code pénal s'ils commettent un crime ou un délit. Des délinquants, avant d'effectuer un braquage par exemple, ne vont pas aller regarder le code pénal et la peine encourue. Donc il faut les informer, inscrire dans les projets scolaires/éducatifs, des apports pédagogiques sur ce que dit la loi. Mais c'est aussi l'occasion de montrer aux jeunes que la prison ce n'est pas le Club Med. »









INCARCÉRATION ET LIBERTÉS

L'incarcération : synonyme de privation de libertés ?

« En prison, on est privé de liberté mais pas de nos droits. Cette perte de liberté m'a fait passer par des hauts et des bas mais j'avais commis un délit et il fallait que je l'assume. Même lors de ma période de délinquance, je savais que je n'étais pas intouchable et que je finirai par faire une peine de prison. Celui qui se croit invulnérable est inconscient et tournera mal. Il faut expliquer aux jeunes qu'ils ne sont pas intouchables, qu'ils iront en prison même s'ils sont mineurs car il existe un code pénal pour mineurs et des prisons pour mineurs. Souvent, les jeunes l'ignorent! »

La créativité comme espace de liberté

« En prison, ma liberté a été de créer un jeu, de pouvoir mettre à profit mon isolement. J'étais déjà créatif avant, notamment pour esquiver aux griffes de la police (rires). Mais c'est en sortant de prison que j'ai découvert de réelles nouvelles formes de liberté :

- •La liberté de rencontrer des nouvelles personnes, notamment grâce à RPS le jeu.
- •La liberté de rentrer chez moi sans avoir à faire 4 fois le tour du rond-point pour voir si je suis suivi.
- •La liberté de ne pas me lever tous les jours à 17h00 car j'étais avant dans un engrenage où je faisais tout le temps des soirées.

Ma liberté aujourd'hui c'est de me faire arrêter par la police, de leur tendre mes papiers et de montrer que je suis en règle. Ma liberté aujourd'hui, elle est d'être dans le droit chemin et ça n'a pas de prix. »

INCARCÉRATION ET VULNÉRABILITÉS

« Je n'ai pas eu, personnellement, le sentiment d'être vulnérable durant mon incarcération. En revanche, je me suis senti isolé, loin de ma famille. Je m'en voulais, je me demandais pourquoi je n'avais pas réfléchi avant. Mais c'est vrai, en prison, il y a des personnes qui sont vulnérables. Beaucoup n'ont pas d'argent : l'administration pénitentiaire fournit le repas le midi et le soir et 20€ par mois. Mais cette somme ne suffit même pas pour acheter des shampoings. Ces personnes sont donc vulnérables car elles dépendent d'autres personnes qui ont les moyens, qui trafiquent. »

Des diplômes passés en prison pour diminuer cette vulnérabilité

« J'ai passé 9 diplômes en prison, dont le code de la route et le permis. Pour moi, le service de SPIP a fait du bon travail ! Une sortie ça se prépare, ça s'anticipe. Mais la réinsertion est au cas par cas, ça dépend de la volonté de chacun de se mettre dans une démarche d'insertion. Ma volonté est de laisser cet obstacle derrière moi et je fais tous les efforts pour. »

Approche de la libération et sentiment de vulnérabilité

« J'ai ressenti un sentiment de vulnérabilité à l'approche de la sortie, quand je réfléchissais à ce que j'allais faire après. Je me disais que je ne pourrais pas travailler à l'usine car j'avais brassé beaucoup de sous avec le trafic. Il n'était pas question non plus de reprendre le trafic et de prendre cette fois 20 ans de prison. À ce moment-là, j'ai eu un moment de doute. Mais quand j'ai traversé la porte de la prison pour la dernière fois, je n'ai même pas regardé derrière. Je me suis dit : « c'est bon, c'est derrière moi ». J'avais mon projet de jeu et je souhaitais mettre mon expérience de la prison au service des autres. Et mon projet de réinsertion continue à prendre forme, avec la sortie d'un nouveau jeu intitulé « Terrain de deal », qui sort le 21 février 2022. »

Accès aux droits, réinsertion, logement : un parcours complexe à la sortie de prison

« En sortant de prison, tu es libre de travailler, de créer ton entreprise. Mais tout est plus compliqué car on a un casier, on est fiché. Lorsqu'on se rend dans une boite d'intérim pour trouver un travail par exemple, il y a un trou sur le CV, il faut donc être capable de le justifier. Pour ouvrir un compte bancaire, la banque demande des relevés qu'un sortant de prison ne peut pas toujours présenter. L'accès au logement peut aussi être plus difficile. J'ai fait une demande de logement depuis que je suis sorti, je n'ai pas de réponse. »

DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT POUR PERMETTRE À D'AUTRES ANCIENS DÉTENUS DE SE RÉINSÉRER.

Le recrutement d'anciens détenus pour faire rayonner le jeu dans toute la France

« J'ai envie de recruter un ancien détenu dans chaque région de France pour qu'il puisse utiliser le jeu auprès des jeunes. Pour moi, ils sont légitimes à raconter leur vie, leur parcours en utilisant le jeu comme support. C'est aussi une démarche d'aide à la réinsertion, en permettant à d'anciens détenus de travailler, d'avoir une paie.

Ce projet de « référents régionaux » vient donc répondre à plusieurs besoins :

- Le besoin d'aide pour le développement et le rayonnement du jeu.
- Le besoin de prévention face aux méconnaissances des jeunes, de la réalité de la prison, des textes de lois.
- Le besoin de former et d'accompagner les travailleur.se.s sociaux.les sur ces questions de délinquance et de réinsertion. »

Un restaurant d'insertion pour former les détenus en liberté conditionnelle

« C'est un projet qui agit avant même la sortie de prison. L'idée de ce restaurant est de sélectionner, via une association, les futurs employés dès leur période d'incarcération et de construire avec eux leur projet de sortie. Ils vont être formés aux métiers de la cuisine et seront ensuite recrutés au restaurant le temps de finir leur conditionnelle. Mais on veut aller plus loin! Dans cette aventure, je suis accompagné par Ivan Quenardel, cofondateur de L'Optimiste (une société d'expertise comptable de conseil, gestion, financement et accompagnement, installée à Rennes) et Président de l'association Tactique. Il m'accompagne à la fois dans une stratégie de développement de mon entreprise et dans la réalisation du projet de restauration. Lors d'une discussion, Ivan me dit : « À terme, ces employés peuvent devenir des actionnaires du restaurant ». Je lui réponds alors : « Mais pourquoi est-ce qu'ils ne deviendraient pas eux-mêmes patrons ? Ils ouvriraient leur propre restaurant et embaucheraient à leur tour 1 ou 2 détenus qu'on leur enverrait ».

Ma démarche avec le restaurant est avant tout collective, elle vise 3 objectifs :

- Changer les mentalités et lutter contre les étiquettes
- Aider à la réinsertion
- Faire venir le grand public pour déguster la cuisine d'un chef en réinsertion. Le fait que le client du restaurant soit un tout autre public que celui fréquenté par les détenus avant leur incarcération va les porter vers l'avant.

Et ma liberté se situe peut-être finalement là : dans la possibilité de travailler dans une démarche collective qui aide, à mon tour. »

UN MESSAGE POUR LES ÉTUDIANT.E.S EN TRAVAIL SOCIAL ?

«Si vous êtes engagé.e.s dans le travail social, accueillez tout le monde de la même façon. Il n'y a aucun tri à faire, quelque soit les problématiques. Accueillir les personnes comme elles sont, avec leur histoire, leurs problèmes, casier... Les travailleur.se.s leur sociaux.les doivent dépasser difficultés des personnes accompagner sur leurs potentialités, leurs qualités, sur ce qu'ils peuvent